

a condamné tant de doctrines erronées. Les débats les plus animés avaient lieu sur toutes les questions qu'elle a touchées, et qui intéressent au plus haut point l'ordre social. De funestes erreurs se propageaient partout ; nombre d'esprits s'en laissaient dominer. Mais le gardien de la vérité apparaît ; il s'assied majestueusement dans cette chaire, d'où naguère il a fait entendre, dans la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, une doctrine qui a eu un si éclatant triomphe. Je vois se dérouler entre ses mains une longue feuille où sont inscrites 80 propositions soutenues, défendues, propagées par toutes les ressources du sophisme, par les intérêts des passions et par la puissance jalouse des Empereurs et des Rois. Le Pontife suprême les dénonce avec un accent d'indignation ; puis avec l'autorité de cette voix qui a puissance, *docens quasi potestatem habens*, il fulmine cet anathème : Toutes et chacune des mauvaises opinions et doctrines qui viennent d'être rappelées, nous les réprouvons, proscrivons et condamnons. *Omnes et singulas pravus opinioniones commemoratas reprobamus, proscribimus atque damnamus.*

J'écoute ; est-ce un cri de révolte qui va s'élever d'un nombre plus ou moins grand des 200 millions de sujets du Pontife ? Non : mais j'entends l'écho se prolongeant de distance en distance dans toutes les parties du monde catholique, et répétant : *reprobamus, proscribimus atque damnamus.*

Or, parmi les propositions condamnées, se trouve celle-ci qui est la 45ème du Syllabus.

“ Toute la direction des écoles publiques dans lesquelles la jeunesse d'un État chrétien est élevée, si l'on en excepte dans une certaine mesure les séminaires épiscopaux, peut et doit être attribuée à l'autorité civile, et cela de telle manière qu'il ne soit reconnu à aucune autre autorité le droit de s'immiscer dans la discipline des écoles, dans le régime des études, dans la collation des grades, dans le choix ou l'approbation des maîtres. ”

La 47ème proposition réprouvée est conçue en ces termes :

“ La bonne constitution de la société civile demande que les écoles populaires qui sont ouvertes à tous les enfants de chaque classe du peuple, à une instruction supérieure, et à une